



INSCRIPTIONS À L'IUT

CANDIDATS DE LA PROCÉDURE PARCOURSUP ET E-CANDIDAT

SI VOTRE CANDIDATURE A ÉTÉ RETENUE SUR LISTE PRINCIPALE ET SI VOUS ACCEPTEZ CETTE ADMISSION, VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE

1 - CONFIRMATION DE LA DÉCISION

Vous devez impérativement confirmer votre décision en vous connectant avec votre numéro d'identifiant et votre mot de passe sur :

A) Pour un DUT en 1ère année : www.parcoursup.fr

B) Pour une Licence Professionnelle ou le DUT en APPC (Année Post Premier Cycle) vous devez confirmer sur [e-candidat](#) et récapitulatif des 3 étapes à suivre [ICI](#)

2 - PRISE DE RENDEZ-VOUS

A) Vous êtes candidat résidant en France métropolitaine

Vous devez prendre rendez-vous pour votre inscription administrative qui aura lieu au mois de juillet à Perpignan. Pour les étudiants qui étaient en attente de vœux, les inscriptions administratives auront lieu en septembre à Perpignan.

Pour un DUT en 1ère année sur : www.parcoursup.fr

Pour une Licence Professionnelle ou le DUT en APPC (Année Post Premier Cycle) vous devez prendre rendez-vous en juillet ou en septembre sur : [calendrier des rendez-vous](#)

B) Vous êtes candidat résidant dans les DOM-TOM, à l'étranger et les ressortissants de l'UE

Vous devez prendre rendez-vous à partir de **mi-juillet** pour réserver votre place et confirmer votre venue, votre inscription administrative aura lieu au mois de **septembre**.

Pour un DUT en 1ère année sur : www.parcoursup.fr

Pour une Licence Professionnelle ou le DUT en APPC (Année Post Premier Cycle) Vous devez prendre un rendez-vous sur [calendrier des rendez-vous](#) à partir de **mi-juillet** pour votre inscription administrative qui aura lieu au mois de **septembre**.

3 - TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION AINSI QUE LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (RÉSERVÉ AUX CANDIDATS ADMIS SUR PARCOURSUP OU E-CANDIDAT)

Télécharger [le dossier](#) et la [notice explicative](#)

Ce dossier dûment complété vous sera demandé le jour de votre inscription administrative ainsi que l'ensemble des pièces demandées.

Vous pouvez dès à présent prendre connaissance des dates de rentrée [ICI](#)

4 - L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

A) Vous êtes candidat résidant en France métropolitaine

Vous devez vous présenter au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan le jour de votre rendez-vous avec le dossier préalablement téléchargé ci-dessus dûment complété ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Attention vous devez être présent(e) le jour de la rentrée, et ce, quel que soit le jour de votre rendez-vous d'inscription administrative.

B) Vous êtes candidat résidant dans les DROM-COM, à l'étranger et les ressortissants de l'UE

Pour les formations se déroulant à Perpignan

Votre inscription administrative aura lieu en Septembre. Vous devez vous présenter au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan le jour de votre rendez-vous avec le dossier préalablement téléchargé ci-dessus dûment complété ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Attention vous devez être présent(e) le jour de la rentrée, et ce, quel que soit le jour de votre rendez-vous d'inscription administrative.

Dates de rentrée [ICI](#)

Pour les formations se déroulant à Carcassonne ou à Narbonne

Votre inscription administrative aura lieu en Septembre. Vous devez, le jour de la rentrée, déposer à votre secrétariat le dossier d'inscription préalablement téléchargé ci-dessus dûment complété ainsi que l'ensemble des pièces demandées, et ce, quel que soit le jour de votre rendez-vous. Dates de rentrée [ICI](#)

SI VOTRE CANDIDATURE A ÉTÉ RETENUE SUR LISTE D'ATTENTE, VOICI LA PROCÉDURE :

Uniquement pour une licence professionnelle ou un DUT en APPC (Année Post Premier Cycle) :
Suivi de l'évolution de votre candidature :

Connectez-vous régulièrement sur [e-candidat](#) pour connaître l'avancement de votre candidature.

En cas d'admission en liste principale (liste des admis) la procédure à suivre est disponible [ICI](#)

CANDIDATS DE LA PROCÉDURE CAMPUS FRANCE (CANDIDATS HORS UE)

SI VOTRE CANDIDATURE A ÉTÉ RETENUE ET SI VOUS ACCEPTEZ CETTE ADMISSION, VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE

1 - CONFIRMATION DE LA DÉCISION

Vous devez confirmer votre décision sur Campus France

Attention, tous les documents rédigés en langue étrangère devront être traduits :

- Soit par un traducteur agréé ou par les consuls étrangers en France, pour les candidats résidant en France
- Soit au consulat ou à l'ambassade de France, pour les étudiants résidant à l'étranger

2 - DOSSIER D'INSCRIPTION ET LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Télécharger le dossier et la notice explicative ci-dessus, (se reporter au tiret n°3)

Ce dossier dûment complété vous sera demandé le jour de votre inscription administrative ainsi que l'ensemble des pièces demandées.

Vous pouvez dès à présent prendre connaissance des dates de rentrée [ICI](#)

3 - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour les formations se déroulant à Perpignan

Votre inscription administrative aura lieu en Septembre. Vous devez vous présenter au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan le jour de la rentrée avec le dossier préalablement téléchargé ci-dessus dûment rempli ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Dates de rentrée [ICI](#)

Pour les formations se déroulant à Carcassonne ou à Narbonne

Votre inscription administrative aura lieu en Septembre. Vous devez vous présenter au secrétariat de votre Département pédagogique le jour de la rentrée avec le dossier préalablement téléchargé ci-dessus dûment rempli ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Dates de rentrée [ICI](#)

Obtention du visa

Les candidats de nationalité étrangère, ayant besoin d'une attestation d'admission à faire valoir auprès des services des visas, sont priés de nous contacter par mail à l'adresse suivante: oceane.rodriquez@univ-perp.fr

Dans ce mail, vous nous préciserez vos noms, prénoms, date et lieu de naissance ainsi que votre identifiant Campus France. En retour, nous vous enverrons par mail cette attestation d'admission.

CANDIDATS DE LA FORMATION CONTINUE (SALARIÉS, DEMANDEURS D'EMPLOIS)

Votre inscription administrative aura lieu en octobre. Vous devez vous présenter au service de la formation continue de l'Université de Perpignan le jour de la rentrée avec le dossier préalablement téléchargé ci-dessus (se reporter au tiret n°3), dûment rempli ainsi que l'ensemble des pièces demandées. Dates de rentrée [ICI](#)

ETUDIANTS DE L'IUT : PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION 2018-2019

Cette procédure ne concerne que les étudiants de l'IUT de Perpignan autorisés à passer en 2ème année ainsi que les redoublants de 1ère et de 2ème année. **Attention**, ne sont pas concernés les statuts "**Alternants**" et "**Formation Continue**"

La procédure détaillée [ICI](#)

Mise à jour le 25 juillet 2018

TÉLÉCHARGEMENT

[Dossier d'inscription administrative 2018/2019](#)

[Notice explicative 2018/2019](#)

[Dates de rentrée 2018/2019](#)

[Télécharger le livret d'accueil de l'IUT](#)